



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

*Le ministre*

Paris, le  
Réf. :

03 AOUT 2007

Monsieur le Secrétaire général,

Lors des audiences des 23 et 31 juillet dernier que j'ai souhaité organiser avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives du ministère de l'outre-mer et des collectivités territoriales, la politique indemnitaire pour 2007 et 2008 a été largement évoquée.

Pour l'année en cours, je souhaite vous préciser les différents aspects du dispositif que j'ai validé.

S'agissant de l'augmentation des taux moyens objectifs (TMO), je vous confirme qu'elle demeure un axe fort de ma politique car il en va de l'attractivité de notre ministère et de notre capacité à promouvoir la mobilité interministérielle.

Le taux de progression du régime indemnitaire des agents de catégorie A sera plus affirmé cette année car ce sont eux qui sont le plus éloignés de la moyenne interministérielle des services déconcentrés qui constitue notre référence. Pour autant, sensible aux arguments que vous avez développés, j'ai souhaité que soient également revalorisés de manière uniforme, à hauteur de 3,5 %, les TMO des personnels de catégories B et C.

Monsieur Bruno LANDRI  
Secrétaire général  
Syndicat Force Ouvrière  
des personnels de préfectures  
8 rue de Penthièvre  
75800 PARIS

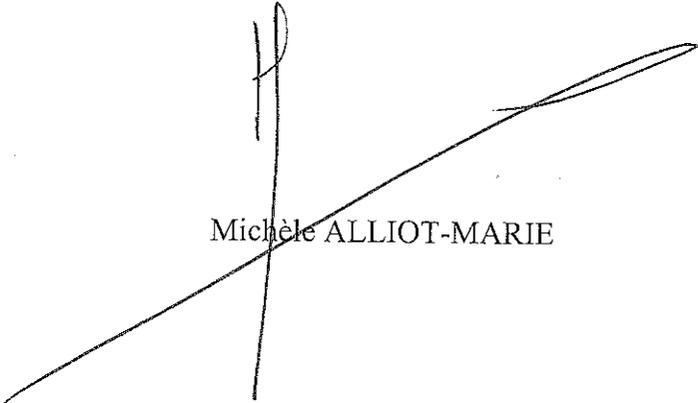
L'adoption, pour 2007, d'un taux différencié pour l'Île-de-France ne constitue nullement quant à elle la création d'une prime nouvelle.

L'augmentation, de l'ordre 15 %, traduit la prise en compte des difficultés désormais structurelles auxquelles se heurtent les préfectures franciliennes pour recruter et s'attacher, pendant un temps raisonnable, les compétences nécessaires pour assurer aux citoyens, dans les domaines les plus sensibles, le service public performant qu'ils attendent. Or, comme vous le savez, les dernières CAP révèlent que nombre de postes vacants n'ont pu être pourvus et que, lorsqu'ils le sont, il s'agit de détachements d'agents extérieurs à notre ministère.

S'agissant enfin de l'instauration d'une réserve d'objectifs qui s'ajoute au TMO, dont vous avez pu à plusieurs reprises débattre avec la direction des ressources humaines, je souhaite vous préciser les raisons qui me conduisent à valider cette approche. En premier lieu, elle permet, parce qu'elle s'ajoute au régime indemnitaire, de consolider le TMO tout en permettant de saluer le travail des agents et des équipes. En second lieu, son attribution devra être très étroitement articulée avec l'exercice annuel d'évaluation et de notation, ce qui à mon sens évacue tout arbitraire.

Telles sont les précisions qu'il m'a paru utile de vous apporter sur le dispositif, dont le détail vous sera communiqué par la direction des ressources humaines.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée. *et de mon très fidèle souvenir*



Michèle ALLIOT-MARIE